

Ministry of Education  
Mowat Block  
Queen's Park  
Toronto ON M7A 1L2

Ministère de l'Éducation  
Édifice Mowat  
Queen's Park  
Toronto ON M7A 1L2



2019 : EYCC1

**NOTE DE SERVICE DESTINATAIRES :** Directeurs généraux de l'administration, GSMR et CADSS  
Administrateurs généraux/commissaires, GSMR et CADSS  
Directeurs des services à l'enfance, GSMR et CADSS

**EXPÉDITEURS :** Joshua Paul  
Sous-ministre adjoint  
Division du soutien aux immobilisations et aux affaires  
  
Shannon Fuller  
Sous-ministre adjointe  
Division de la petite enfance et de la garde d'enfants

**DATE :** Le 4 mars 2019

**OBJET :** **Programme d'immobilisations communautaires pour la petite enfance et la garde d'enfants (PIC) et Programme d'immobilisations communautaires pour le Centre pour l'enfant et la famille ON y va (PICO) : Allocations des fonds pour les Centres pour l'enfant et la famille ON y va pour 2018-2019, et modification à l'entente de paiement de transfert pour le Centre de l'Ontario pour la petite enfance et la famille (COPEF) pour 2018-2019**

---

**Notez bien que tous les renseignements fournis ci-inclus sont de nature confidentielle et ne peuvent être annoncés publiquement jusqu' à nouvel ordre. Le personnel de direction des conseils d'administration de district des services sociaux (CADSS) et les gestionnaires des services municipaux regroupés (GSMR) sont les seuls intervenants qui peuvent prendre connaissance de ces renseignements avant la fin de cette période.**

Nous sommes heureux de vous fournir l'allocation de financement du PICO de votre GSMR ou de votre CADSS pour les centres pour l'enfant et la famille ON y va, ainsi que la modification de l'entente de paiement de transfert du COPEF 2018-19 pour le PIC et le PICO. Cela soutient en outre les engagements du plan d'action de l'Ontario pris dans le cadre de l'Accord Canada-Ontario sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants.

Le Cadre national pour l'apprentissage et la garde des jeunes enfants appuie l'engagement commun des gouvernements de l'Ontario et du gouvernement fédéral

d'investir dans les années préparatoires afin d'accroître la qualité, l'accessibilité, l'abordabilité, la souplesse et l'inclusivité tout en tenant compte des personnes qui en ont le plus besoin. Pour appuyer cet engagement, en juin 2017, le gouvernement de l'Ontario a reçu un investissement ponctuel de 30 millions de dollars sur deux ans en financement d'immobilisations pour les Centres pour l'enfant et la famille *ON y va* dans des installations communautaires et non consolidées (une installation qui n'est pas contrôlée par le gouvernement et qui ne reflète donc pas ses résultats financiers dans les états financiers de la province). Le financement des immobilisations pour les Centres pour l'enfant et la famille *ON y va* totalise environ 8,6 millions de dollars.

Le présent document fournit de l'information sur les allocations de fonds pour les Centres pour l'enfant et la famille *ON y va* (PICO), ainsi que la modification de l'entente de paiement de transfert du COPEF de 2018-2019 qui l'accompagne. Le ministère reconnaît que les GSMR et les CADSS ne connaissent pas encore leurs budgets de fonctionnement de 2019 pour les services de garde d'enfants.

### **Allocations de fonds du PICO pour les Centres pour l'enfant et la famille *ON y va***

Les allocations de financement du PICO pour les Centres pour l'enfant et la famille *On y va* tiennent compte de la nécessité pour les collectivités d'établir des liens communautaires personnalisés qui répondent à des besoins locaux uniques. Cette approche de financement utilise des données qui reflètent les principaux objectifs du programme, les besoins démographiques et qui sont conformes aux données utilisées dans les allocations de financement du ministère de 2018 et 2019 pour les Centres pour l'enfant et la famille *On y va*.

Les allocations de financement du PICO peuvent servir à couvrir les coûts en capital des Centres pour l'enfant et la famille *On y va* associés aux projets d'immobilisations approuvés du Programme d'immobilisations communautaires pour la petite enfance et la garde d'enfants (PIC), les frais d'équipement, les dépenses engagées pour respecter les normes du Code du bâtiment (y compris les rénovations mineures), les fournitures pour appuyer la prestation et le fonctionnement quotidien des programmes ainsi que les frais de maintien généraux, la sécurité et la maintenance des centres, notamment des travaux mineurs d'immobilisations, liés à leur maintien et leur entretien. De plus amples détails sont fournis dans la modification 2018-19 de l'entente de paiement de transfert du COPEF.

Les allocations de financement du PICO pour les Centres pour l'enfant et la famille *On y va* seront versées à votre GSMR ou CADSS en mars 2019 sur réception et traitement de la modification signée de l'entente de paiement de transfert 2018-19 du COPEF ou de l'acceptation électronique décrite ci-dessous. Cette allocation de financement doit être dépensée avant le **31 mars 2020**. Veuillez vous référer à la modification de l'entente de paiement de transfert du COPEF 2018-2019 de votre GSMR ou CADSS ci-jointe pour connaître les exigences opérationnelles, de reddition de comptes et de rapport associées à cette affectation de fonds.

Vous trouverez l'allocation de financement de votre GSMR ou CADSS pour le PICO à l'annexe A.

## **Modification de l'entente de paiement de transfert du COPEF 2018-2019 pour le PIC et le PICO**

La modification de l'entente de paiement de transfert du COPEF 2018-2019 de votre GSMR ou CADSS pour le PIC et le PICO ci-jointe comprend la description du programme (Annexe « C »), les allocations de financement pour le PIC et le PICO (Annexes « D1 » et « D2 »), le plan de paiement (Annexes « E1 » et « E2 ») et les rapports (Annexes « F1 » et « F2 »).

La modification de l'entente de paiement de transfert du COPEF 2018-19 s'applique aux projets du PIC déjà approuvés par le ministère au printemps 2018 relativement à la note de service 2017:EYCC15 ainsi qu'aux allocations de financement du PICO mentionnées ci-dessus.

Une acceptation électronique de la modification à l'entente de paiement de transfert du COPEF pour le PIC et le PICO par une personne ayant l'autorité de signature doit être soumise au ministère avant le **22 mars 2019**, suivie d'une copie signée dès que possible par la suite.

Veuillez soumettre l'acceptation électronique de la modification à l'entente de paiement de transfert du COPEF 2018-2019 à l'adresse [EYCU@ontario.ca](mailto:EYCU@ontario.ca) Veuillez soumettre votre copie signée de l'entente de modification par courriel à l'adresse [tpa.edu.earlylearning@ontario.ca](mailto:tpa.edu.earlylearning@ontario.ca).

Le ministère enverra par courriel une copie numérisée et signée de l'entente dûment remplie à votre GSMR ou CADSS pour vos dossiers.

### **Dates clés**

Le tableau ci-dessous énumère tous les documents qui doivent être soumis au ministère concernant le PIC et le PICO, le cas échéant :

Soumission	Date limite
Formulaire d'attestation du Centre pour l'enfant et la famille <i>ON y va</i>	1 <sup>er</sup> mars 2019*
lettre d'approbation du plan d'aménagement de la garderie	1 <sup>er</sup> mars 2019*
une acceptation électronique de la modification à l'entente de paiement de transfert du COPEF 2018-2019 pour le PIC et le PICO par une personne	22 mars 2019

---

\*À moins qu'une prolongation approuvée par le ministère n'ait été accordée.

ayant l'autorité de signature	
copie signée de la modification à l'entente de paiement de transfert du COPEF 2018-19 pour le PIC et le PICO	dès que possible

### Personnes-ressources du ministère

Si vous avez des questions ou si vous avez besoin de plus amples renseignements au sujet de l'allocation des fonds du PIC ou du PICO, veuillez communiquer avec Jeff O'Grady, gestionnaire, Direction de la politique de la capitale, au (416) 325-2027 ou à l'adresse [Jeff.OGrady@ontario.ca](mailto:Jeff.OGrady@ontario.ca).

Je vous remercie de votre attention. Nous nous réjouissons de notre collaboration continue.

*Original signé par :*

*Original signé par :*

Joshua Paul  
Sous-ministre adjoint  
Division du soutien aux immobilisations et aux affaires  
et de la garde d'enfants

Shannon Fuller  
Sous-ministre adjointe  
Division de la petite enfance

Annexes : Annexe A - Allocations des fonds du PICO pour les Centres pour l'enfant et la famille *ON y va*

Pièce jointe : Entente de modification du COPEF 2018-2019

Copie à : Jill Dubrick, directrice, Intégration des programmes et des services pour la petite enfance et les services de garde d'enfants  
Jeff O'Grady, gestionnaire, Unité des immobilisations pour la petite enfance, Direction des politiques d'immobilisations  
Association des Services sociaux des Municipalités de l'Ontario  
Association des municipalités de l'Ontario

## Annexe A - Allocations des fonds du PICO pour les Centres pour l'enfant et la famille *ON y va*

GSMR/CADSS	Allocation du financement
Corporation de la ville de Brantford	124 144 \$
Ville de Cornwall	100 443 \$
Ville du Grand Sudbury	202 302 \$
Ville d'Hamilton	360 821 \$
Corporation de la ville de Kawartha Lakes	67 152 \$
Corporation de la ville de Kingston	173 475 \$
Corporation de la ville de London	231 325 \$
Ville d'Ottawa	586 229 \$
Corporation de la ville de Peterborough	75 107 \$
Corporation de la ville de St Thomas	68 702 \$
Corporation de la ville de Stratford	55 944 \$
Ville de Toronto	1 639 162 \$
Corporation de la ville de Windsor	217 633 \$
Corporation du comté de Bruce	55 307 \$
Corporation du comté de Dufferin	47 011 \$
Corporation du comté de Grey	63 996 \$
Corporation du comté de Hastings	86 457 \$
Corporation du comté de Huron	49 242 \$
Corporation du comté de Lambton	139 577 \$
Comté de Lanark	56 364 \$
Comté de Lennox et Addington	49 700 \$
Comté de Northumberland	52 569 \$
Comté de Oxford	65 628 \$
Comté de Renfrew	79 498 \$
Comté de Simcoe	232 534 \$
Comté de Wellington	123 825 \$
Municipalité de district de Muskoka	50 086 \$
Corporation de la municipalité de Chatham-Kent	80 696 \$
Corporation de comté de Norfolk	65 367 \$
Municipalité régionale de Durham	262 166 \$
Municipalité régionale de Halton	251 994 \$
Municipalité régionale de Niagara	248 878 \$
Municipalité régionale de Peel	716 420 \$
Municipalité régionale de Waterloo	251 315 \$
Municipalité régionale de York	553 612 \$
Comtés unis de Leeds et Grenville	61 763 \$
Comtés unis de Prescott et Russell	109 153 \$
Conseil d'administration des services du district d'Algoma	66 303 \$
Conseil d'administration des services sociaux du district de Cochrane	123 421 \$
Conseil d'administration des services sociaux du district de Nipissing	128 273 \$
Conseil d'administration des services sociaux du district de Parry Sound	65 898 \$
Conseil d'administration des services sociaux du district de Sault Ste Marie	97 102 \$
Conseil d'administration des services sociaux du district de Timiskaming	63 790 \$
Conseil des services du district de Kenora	97 909 \$
Conseil d'administration des services sociaux du district de Manitoulin-Sudbury	87 567 \$
Conseil d'administration des services sociaux du district de Rainy River	64 871 \$
Conseil d'administration des services sociaux du district de Thunder Bay	144 269 \$

Remarque : La distribution est basée sur les allocations de financement de 2018 et 2019 des Centres pour l'enfant et la famille *ON y va*.